MAIRIE DE PARIS

Paris, le 16 mars 2012

Monsieur le Recteur,

Comme vous le savez, le service social et de santé scolaire est assuré dans les écoles par des personnels du Département de Paris à titre dérogatoire puisque ces missions relèvent normalement du Ministère de l'Education Nationale.

Jusqu'en 2010, vos services participaient au fonctionnement de ce service public essentiel pour les élèves et leurs familles à hauteur de 3,5 millions d'euros par an, ce qui ne couvrait déjà pas intégralement la dépense assurée par le Département alors même que le Titre 3, 1-2 de la convention U3M qui lie l'Etat, la Ville et le Département de Paris précise que : "La santé scolaire, pour les prestations qui dans les autres départements relèvent de l'Académie, sera prise en charge par l'État."

Or, après avoir baissé de manière unilatérale votre participation de 700 000 euros en 2011, vous avez confirmé le désengagement de l'Etat en réduisant encore de 600 000 euros, pour l'année 2012, la dotation destinée au fonctionnement de ces services.

Ce nouveau désengagement d'un montant total d'1,3 millions d'euros, qui s'ajoute au 1, 3 milliard d'euros que l'Etat doit aux Parisiens au titre du Revenu Minimum d'Insertion, du Revenu de Solidarité Active, de l'Aide Sociale à l'Enfance et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie a donc contraint la Ville à retirer ses personnels médicaux et sociaux de 12 lycées municipaux et à vous demander que vos services y assurent le suivi social et médical des élèves qui y sont accueillis.

Or, nous apprenons par des représentants des personnels sociaux et médicaux du Rectorat que vous ne comptez pas créer les postes nécessaires pour maintenir à son niveau le suivi social et médical de ces élèves.

Cette décision qui vient à nouveau illustrer que la politique menée par le gouvernement n'est mue que par une seule logique comptable, se fera au détriment des élèves. Il n'est pas acceptable en effet que vous procédiez à des redéploiements conduisant à détériorer le suivi social et scolaire des collégiens, des élèves des EREA et des lycées professionnels qui a toujours été assuré par vos services.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir revoir votre position et d'allouer les moyens nécessaires au bon suivi social et scolaire de tous les élèves parisiens.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à l'assurance de notre considération distinguée.

C. Brossel

Colombe BROSSEL
Adjointe au Maire de Paris
chargée de la vie scolaire
et de la réussite éducative

Jean Marie Le Guen

Jean-Marie LE GUEN
Adjoint au Maire de Paris
chargé de la Santé publique et des relations avec
l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

Monsieur Patrick GERARD
Recteur de l'Académie de Paris
47, rue des Ecoles
75230 PARIS cedex 05